

Commission districale - Surveillance des opérations électorales

District Meurthe-et-Moselle de Football

Réunion électronique du lundi 21 septembre 2026

Membres consultés : MM. CARTIER Thierry, DA PONTE Jean-Pierre, PORTELANCE Christian, QUINTIN Hervé et REYTER Jean-Luc

Etude de la candidature de Jean-Pierre BOUCHON

Suite à la démission de Brigitte FAVRE en tant que trésorière du comité de direction du District Meurthe-et-Moselle de Football, entérinée par le CD lors de sa réunion du lundi 29 juin 2026 et conformément à l'article 13.3 des statuts, le Président du District, Didier LECOANET, propose la candidature de Jean-Pierre BOUCHON à l'élection en vue de la prochaine Assemblée Générale afin d'intégrer le comité de direction.

La commission prend connaissance de :

- La candidature de Jean-Pierre BOUCHON
- La copie de la licence de membre individuel depuis plus de six mois
- La déclaration individuelle de non-condamnation datée et signée

La commission, au vu des documents fournis, constate que le candidat respecte bien l'ensemble des critères d'éligibilité détaillés à l'article 13.2.1 des statuts du District et, de ce fait, valide la candidature de Jean-Pierre BOUCHON.

Thierry CARTIER, Président

Pour pouvoir contester le refus de sa candidature, l'intéressé devra initier une procédure de conciliation devant le C.N.O.S.F., dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de la C.S.O.E